



Valorisation d'un pea apres décès

Par **29philou**, le **17/10/2008** à **00:34**

mon père est dcd en mai 2008 son pea à l'époque valait 12000€. la succession vient d'être terminée chez le notaire et ma mère récupère aujourd'hui à la mi-octobre les titres de mon père (action + sicav) qui ne valent plus que 8000€.

la banque nous dit qu'on ne pouvait rien faire la situation étant bloquée chez le notaire durant ces 5 mois.

ne doit-elle pas rendre à ma mère cette somme de 12000€, montant du pea au moment du décès.

que peut-on faire?

merci pour votre réponse